

ACCORD D'INTERESSEMENT ET EPARGNE SALARIALE

Parcours pédagogique

Cette formation sera rythmée par des échanges, questions/réponses et illustrations pratiques.

Intervenants : , avocat droit de la protection sociale, Retraite et Prévoyance, du cabinet Fidal

1. Caractéristiques de l'épargne salariale

2. L'intéressement

- Champ d'application et principes
- Mise en place dans l'entreprise ou dans un groupe
- Modalités de répartition entre les salariés
- Plafonnement du montant et modalités de versement de l'intéressement
- Modalités d'information des salariés sur l'intéressement
- Contenu obligatoire de l'accord d'intéressement
- Délai de conclusion de l'accords et dépôt
- Régime social et fiscal de l'intéressement
- Le supplément d'intéressement
- Rôle de l'administration

3. Les autres dispositifs d'épargne salariale : PEE et PER

- Le PEE, Intérêt et champ d'application
- Mise en place du PEE
- Mise en place dans l'entreprise
- Formalités du PEE
- Plafonnement des versements
- Indisponibilité des droits
- Abondement au PEE : régime social et fiscal
- Simplification et unification du régime de l'épargne retraite
- Une définition commune à l'ensemble des produits d'épargne retraite
- L'alimentation du PER
- Un produit unique mais compartimenté
- Une transférabilité effective de l'épargne
- Modalités de liquidation

PUBLICS CONCERNES

- Dirigeants
- DRH, DAF
- Juristes

Prérequis : expérience dans l'une des fonctions ciblées

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Maîtriser les mécanismes de l'épargne salariale
- Articuler les dispositifs pour les mettre en œuvre conjointement

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE ET SUIVI

- Formation associant aspects théoriques et implications pratiques (échanges, exemples concrets)
- Remise d'un dossier technique spécialement conçu par Fidal Formations
- Evaluation d'acquisition des connaissances à l'issue de la formation

TARIF

- € HT la demi- journée par personne
- (TVA 20%)